

## CHAPITRES 13, 14, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

*Vote final*

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 71 voix contre 1. Il n'y a pas d'abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B. (LA, UDC/SVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP).  
Total: 71.

*A voté non:*

Vial (SC, PDC/CVP). Total: 1.

### Résolution Charly Haenni/Jean-Pierre Siggen relative à la suppression de l'arrêté Bonny<sup>1</sup>

*Prise en considération*

**Haenni Charly (PLR/FDP, BR).** La résolution que nous avons déposée en collaboration avec les présidents de groupes permet à notre Parlement, d'une part, de témoigner notre déception et, d'autre part, de dire notre désaccord face à la décision du Conseil fédéral de réduire considérablement le champ d'application de l'arrêté Bonny. Ce que nous contestons formellement, c'est la base de travail qui a conduit à des décisions arbitraires et injustes. En effet, comment peut-on reconsidérer le découpage territorial d'un tel instrument d'aide à la promotion en se basant sur une étude du Crédit suisse? Ce n'est ni crédible ni sérieux. Par contre, les conséquences sont terribles. Aujourd'hui, les régions du canton de Fribourg ne peuvent pas se

passer de cet outil. On nous enlève clairement un instrument de compétition internationale. Que des communes importantes de l'agglomération fribourgeoise soient exclues de l'arrêté, on ne pourrait pas totalement crier au scandale quoique, il faut le savoir, Alcom ne serait pas venu à Fribourg sans l'arrêté Bonny. Il faut aussi dire que, dans un premier temps, la réforme de la politique régionale prévoyait la disparition pure et simple de l'arrêté Bonny, mais cela avait provoqué une farouche opposition. Un compromis a été trouvé, mais j'ai l'impression que dans ce compromis on a dû oublier de traduire les documents en français car la Suisse romande a quasiment disparu de la nouvelle donne.

Je vous invite à soutenir cette résolution afin de démontrer clairement la volonté du Parlement de dire non à une telle politique, tout en demandant à M. le Conseiller d'Etat en charge de l'économie de saisir encore une fois son bâton de pèlerin pour prendre le chemin de Berne et conter fleurette à M<sup>me</sup> Doris Leuthard afin qu'elle redevienne à de meilleurs sentiments à l'égard de notre canton. Merci de soutenir cette résolution.

**Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV).** En se fondant sur l'article 12 de la nouvelle loi fédérale sur la politique régionale, le Conseil fédéral a exclu notre canton des zones bénéficiant de ces allègements fiscaux fédéraux. Le groupe démocrate-chrétien estime que de tels allègements sont un moyen indispensable pour assurer un développement harmonieux et efficace de notre économie notamment, bien entendu, par la création d'emplois. Par cette résolution, nous souhaitons donner au Conseil d'Etat tout l'appui et toute la force nécessaires pour convaincre le Conseil fédéral de revenir sur sa décision, non pas arbitrairement pour nous faire plaisir, mais parce que la base de décision était visiblement insuffisante et la pondération des critères utilisés très discutable.

Le groupe démocrate-chrétien vous demande donc d'appuyer cette résolution et invite ainsi le Conseil d'Etat d'intervenir avec véhémence auprès des autorités fédérales afin qu'elles corrigent leur décision et donnent un signal positif pour notre canton.

**Rossier Jean-Claude (UDC/SVP, GL).** C'est, à mes yeux, une excellente résolution avec de très bons arguments qui plus est appelée de ses vœux par M. le Commissaire du gouvernement, ce qui lui donnera plus de poids pour prendre son bâton de pèlerin dans la défense des intérêts de notre canton. Il faut à tout prix faire comprendre aux instances dirigeantes que la Suisse ne s'arrête pas à Berne. Quant à l'étude qui a été faite par le Crédit Suisse, elle vaut ce qu'elle vaut. Ce n'est pas la première ni la dernière publiée par cette banque et par d'autres et je dirais simplement que très souvent elles se sont trompées. En ce qui nous concerne, c'est à la majorité que notre groupe soutiendra cette résolution.

**Weber-Gobet Marie-Thérèse (ACG/MLB, SE).** En octobre 2006, le Parlement fédéral a adopté la nouvelle politique régionale. Contre la volonté des cantons ur-

<sup>1</sup> Déposée le 12 décembre 2007, BGC p. 1958.

bains et riches comme Zoug, Zurich ou Genève, mais aussi du Conseil fédéral, les législateurs – sous l’impulsion des petits cantons – ont résolu d’y réinjecter la pratique des allègements fiscaux pour les «zones économiques en redéploiement». Fribourg est concerné, mais aussi Neuchâtel, le Jura, le Valais et une partie du canton de Vaud. Ces cantons croyaient ainsi avoir sauvé l’arrêté Bonny qui facilite l’implantation d’entreprises dans les régions les plus reculées de Suisse. C’est par le biais des ordonnances que les adversaires de l’arrêté Bonny au Département fédéral de l’économie ont liquidé la pratique des allègements fiscaux. Fribourg se verra totalement privé de toute zone pouvant prétendre à des allègements fiscaux de la part de la Confédération.

Avec la résolution présentée, nous voulons nous battre pour l’arrêté Bonny. Je cite la dernière phrase de la résolution: «Par cette résolution, le Grand Conseil demande au Conseil d’Etat d’intervenir auprès de la cheffe du Département fédéral de l’économie afin de contester les bases de l’étude et de demander une reconsidération du périmètre d’application pour le canton de Fribourg».

Mais selon mes informations, le Conseil d’Etat a déjà répondu au Département fédéral de l’économie lors du processus de consultation au sujet de la nouvelle ordonnance proposée et ceci tout à fait dans le sens du contenu de cette résolution. Alors je me pose la question si c’est vraiment un signe fort d’envoyer une lettre. Encore une fois, c’est un signe mais je vous propose de déposer une initiative cantonale pour donner un signe encore plus fort. Nous allons étudier pour déposer une motion dans ce sens-là. C’est bien et je soutiens la résolution, notre groupe aussi, mais on trouve que ce n’est pas assez, ce n’est pas un signe assez fort à donner à Berne. C’est la raison pour laquelle on étudie le dépôt de cette motion pour une initiative cantonale.

**Romanens-Mauron Antoinette (PS/SP, VE).** Je vous apporte également le soutien du groupe socialiste à cette résolution. Ce type d’allègements fiscaux ciblés permet en effet à une région faible du pays de pouvoir obtenir des implantations d’entreprises, par conséquent des emplois, et c’est dans ce sens que le groupe socialiste s’est prononcé pour le soutien ainsi que pour l’intervention à nouveau à Berne du Conseil d’Etat.

**Vonlanthen Beat, Directeur de l’économie et de l’emploi.** J’aimerais vous dire un très grand merci pour ce signal fort du Parlement cantonal. Pour le gouvernement fribourgeois, la décision de la Confédération de rendre d’ici trois ans l’arrêté Bonny inapplicable pour tout le canton de Fribourg est en effet incompréhensible et, je le dis très clairement, scandaleuse. Il a eu l’occasion de contester fermement l’étude du Crédit suisse et il a proposé à la Confédération de tenir compte d’autres critères parfaitement fondés, à son avis, qui démontraient que cinq régions fribourgeoises devaient être comprises parmi les régions les plus faibles de Suisse. La Confédération n’a hélas pas tenu compte des propositions du Conseil d’Etat et a pris une décision qui va non seulement à l’encontre des intérêts de l’économie fribourgeoise, mais égale-

ment à l’encontre de la compétitivité de la Suisse toute entière. Dans la mesure où la présente résolution vise à contester les bases de l’étude qui ont eu pour conséquence une mauvaise décision de la Confédération et à faire reconsidérer cette décision, le Conseil d’Etat y est évidemment très favorable. Oui, M<sup>me</sup> la Députée Weber-Gobet, on a déjà agi et c’est un soutien bienvenu pour aller encore plus loin. Le Conseil d’Etat fera une analyse approfondie de la question au début de l’année prochaine et décidera des mesures à prendre. Il est d’ores et déjà clair que le Conseil d’Etat coordonnera son action avec les parlementaires fribourgeois à Berne et, si possible, aussi avec les autres cantons concernés, en premier lieu de la Suisse occidentale mais également d’autres régions du pays, et dans ce contexte je ne serais pas opposé à votre idée d’aller encore plus loin. Laissez-nous faire une analyse et on vous contactera très volontiers. On vous donnera des informations plus précises au début de l’année prochaine.

Avec ces quelques remarques, je suis bien évidemment très content si vous soutenez cette résolution.

Au vote, la prise en considération de cette résolution est acceptée par 84 voix sans opposition ni abstention.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 84.*